



LE PRIX SERVIR DU CLUB 2011-2012

« **SERVIR D'ABORD** » est la devise majeure du Rotary, Elle doit être celle de tout rotarien dans le monde. Bien entendu les rotariens n'ont pas le monopole. Dans nos cités, près de nos clubs, des personnes souvent dans la plus grande discrétion applique cette devise qui honore notre mouvement. Le regretté Past Gouverneur **Maurice Herr** a eu l'idée de mettre en valeur ces personnes en créant « **Le Prix Servir du Rotary** » qui n'est pas réservé à des rotariens, mais à tous ceux qui, « ...**par des actes de courage, d'altruisme, de civisme ou de dévouement notoire...** » **servent ou ont servi admirablement autrui, notre collectivité, notre société. Le but premier de ce prix est la mise en valeur de l'exemple, un des plus formidables moteurs d'entraînement de l'homme vers ce qu'il a de meilleur en lui : le sens de l'humain**

Alors n'hésitez pas un instant, entraînez votre club dans la création du « **Prix Servir du club** » et présentez ensuite le dossier de votre lauréat au « **Prix Servir du District** ». Vous devez être convaincu de la très grande valeur de cette action, on pourrait d'ailleurs dire de « valeur ajoutée par cette action ». Non seulement vous allez, dans votre club, récompenser une personne pour son action au service des autres, mais vous n' imaginez pas l'image de marque positive que cela donnera de votre club dans votre ville, sous condition bien entendu que vous en fassiez la promotion par voie de presse ou de télé locale, pourquoi pas ? Je crois que cela est indispensable, car les actions d'un club ne doivent pas rester cachées, celle-ci tout particulièrement.

Le jour de la remise de votre Prix Servir, à votre club, au cours d'une sympathique manifestation où la presse, les épouses, les amis seront invités, vous verrez l'émotion passer sur les visages et quelques gorges se nouer. On ne reste pas indifférent à cette action. Car c'est une belle action, facile à réaliser et son financement n'est pas très onéreux. Il n'est pas nécessaire de remettre une somme importante au récipiendaire, c'est le geste qui compte. On peut aussi accompagner ce prix d'un PHF !

Comment découvrir un dossier ? tout simplement en étant attentif aux évènements de sa ville et à la vie des associations. N'hésitez pas, par exemple, à interroger certains services sociaux, le corps médical, les amis.... Il serait étonnant que vous ne découvriez pas des personnes qui répondront à ces critères d'attribution du Prix Servir. La vraie difficulté est que ces personnes oeuvrent la plupart du temps, dans la plus grande discrétion. mais quelle joie de les révéler à votre club, et à l'entourage.

LE PRIX SERVIR DU DISTRICT

2011-2012

Le Prix Servir du District répond, bien évidemment, aux mêmes critères d'attribution qu'au niveau du club. La plupart du temps un club ne dispose chaque année que d'un dossier, il n'y a pas compétition, donc pas conflit de jugement. Au district, le jury examine plusieurs dossiers, jusqu'à une dizaine. Certains dossiers sont documentés, argumentés, clairs, précis. D'autres sont très sommaires, non argumentés, et ne facilitent donc pas le choix. Dans ce domaine il n'est pas évident d'établir un dossier type. Le rédacteur du dossier, dans chaque club, doit se mettre dans la peau d'un membre du jury qui cherche à cerner la personnalité du candidat, la qualité de l'action qui a aidé le club à le distinguer. Avec ces divers critères, le jury doit pouvoir établir une hiérarchie et un classement des dossiers des clubs lui permettant d'établir un jugement.

N'oublions pas non plus que chaque membre du jury a sa propre sensibilité et qu'on ne peut lui reprocher de préférer tel dossier à tel autre, telle action à telle autre. **C'est bien la majorité qui décide, et ce à bulletin secret.**

Pour le jury du district il y a d'autres difficultés. Il est évident que certaines personnes, certaines actions remarquables au niveau local d'un club ne peuvent être distinguées au niveau du district car on les retrouve dans de nombreux dossiers. Il en est ainsi des bénévoles actifs dans les associations locales présentes au niveau national (AIDES, AVH, Paralysés de France, Visiteurs de prison, toutes les associations représentant les handicapés...) Ces bénévoles remarquables, qu'il est bon de distinguer au niveau local, ont très souvent leur alter ego dans chaque ville. et il n'est pas possible que le district prenne en compte ces dossiers, au risque de diminuer l'image et la valeur du Prix Servir.

Il est préférable que la remise du prix concrétisant la reconnaissance soit attribuée à une personne et non à un groupe ou association.

L'activité si souvent remarquable des associations peut être aidée par nos Actions d'Intérêt Public Locales.

REGLEMENT ET DATES

Article 1

Le district 1510 attribuera un « Prix Servir » pour l'année 2011-2012

Article 2

a)- Tous les lauréats du Prix Servir des clubs Rotary du district 1510 sont de droit candidats à l'élection pour l'attribution d'un de ces deux prix. Il est impératif que le club qui présente un dossier ait préalablement attribué et, dans toute la mesure du possible, remis son « Prix Servir du club » avant avril 2012

b)- **Le club doit adresser le dossier de son lauréat au responsable du Prix Servir du district au plus tard le 30 avril 2012 à Jean Claude TIRIMAGNI 219 rue de la Burgonce , Résidence de la Burgonce 79000 NIORT . tél 0549243512 ; jtirimagni@free.fr**

c)- Les dossiers seront examinés par un jury souverain qui comprendra :

- Le Gouverneur du District, Ghislaine FORTIN qui en est le président de droit.
- Le Past Gouverneur Jean-Claude MARTIN
- Le Gouverneur Elu, Amaury SALOME
- Le Responsable d'actions Christian CAMBO
- Le Past Gouverneur Yves Coutelier responsable Actions d'Intérêt Public
- Le responsable du « Prix Servir » du district Jean Claude Tirimagni.

Le jury peut être complété par des membres cooptés par le Gouverneur ou le responsable du Prix Servir

Article 3

a) le vote se fera par Internet après envoi à chaque membre du jury d'une fiche de synthèse.

b) le lauréat du Prix Servir du district recevra la somme de **1000€**
le deuxième recevra la somme de **500€**

Article 4

Le Gouverneur et la commission du district organiseront la cérémonie de remise du Prix « Servir du District » lors de l'Assemblée Générale du district le **30 juin 2012 au Mans**

Fin de texte